

AFFAIRE N°8 - Construction de trottoirs et assainissement de la route d'accès au Lycée du Butor - Approbation du dossier d'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de voirie urbaine 1978, la Municipalité a décidé de réaliser les travaux de construction de trottoirs et d'assainissement de la route d'accès au Lycée du Butor.

Les Services Techniques Communaux ont été chargés d'étudier le projet et d'établir le dossier de consultations d'entreprises.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 901 - Art.233-19 du Budget 1978.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le projet qui est présenté ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il s'agit plus précisément du Lycée Technique du Butor. Cette route est empruntée à la fois par des véhicules à moteurs et par des jeunes gans et des jeunes filles à pied.

Le CES de Montgaillard a fait aussi une demande au sujet de la route d'accès au C.E.S. de Montgaillard.

Dr BOYER - Je voudrais attirer votre attention sur un tronçon de route qui se trouve entre le marché et la poste de Sainte-Clotilde. Il n'y a pas de trottoirs et la circulation est très dense.

LE MAIRE - Les trottoirs seront faits bientôt.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vu,
Saint-Denis le
9 octobre 1978
Pour le Maire
le Secrétaire Général
Signé: Patrice MAGNIER
Pour copie certifiée
conforme,
Pour le Directeur des Finances et de Collectivités locales
le Chef de Bureau Délégué
L. J. LACOSTE